

Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC

FONCIÈRE AGRICOLE DE SAVOIE

Un outil au service des agriculteurs et des collectivités, visant à mobiliser du foncier pour développer les productions alimentaires en circuits courts dans un contexte de forte pression foncière.



LE DÉPARTEMENT



INTERCOMMUNALITÉS
DE SAVOIE



Créée le 13 décembre 2023 la FONCIÈRE AGRICOLE DE SAVOIE est le fruit d'un travail engagé par le Département de la Savoie avec ses partenaires professionnels et territoriaux dans le cadre de la démarche de la terre à l'assiette (Projet alimentaire territorial départemental).

POUR SERVIR VOTRE PROJET AGRICOLE À VOCATION ALIMENTAIRE



ACQUÉRIR ET PORTER TEMPORAIREMENT DU FONCIER AGRICOLE

La Foncière acquiert du foncier agricole pour le mettre à disposition d'un agriculteur, pour qu'il installe sa production. Une fois l'exploitation consolidée, le foncier est rétrocédé à l'exploitant, à un bailleur collectif privé ou à une collectivité (5 à 15 ans). La Foncière intervient sur le périmètre des Intercommunalités membres.

AU BÉNÉFICE DE PRODUCTIONS AGRICOLES ALIMENTAIRES DÉFICITAIRES

La Foncière intervient pour favoriser le développement des productions agricoles déficitaires en Savoie :

Productions végétales

Légumes cultivés en maraichage diversifié ou en plein champ, petits fruits, arboriculture, plantes aromatiques ou cultures de diversification contribuant à l'alimentation en circuits de proximité.

Productions animales

Poules pondeuses ou volailles de chair, porcs fermiers, productions inscrites dans des démarches de qualité et de valorisation en circuits courts.

POUR DES INSTALLATIONS OU DIVERSIFICATIONS D'EXPLOITATIONS

La Foncière sécurise à la fois l'exploitant au moyen d'un bail rural et aussi la destination du foncier en production alimentaire sur la base d'un cahier des charges de 30 ans (sur des cas particuliers, possibilité de gérer temporairement le foncier).

Elle met en place un suivi avec le porteur de projet en vue de garantir la viabilité de l'exploitation, d'anticiper sa capacité à investir pour produire et à acquérir in fine le cas échéant, en épargnant une portion de la valeur foncière au fil des années de portage.

Des investissements productifs sur le foncier, réalisés par l'exploitant ou par une collectivité qui s'y substitue, sont possibles et pris en compte lors de la rétrocession.

EN BONNE ARTICULATION AVEC LES INTERVENANTS ET OUTILS EN PLACE

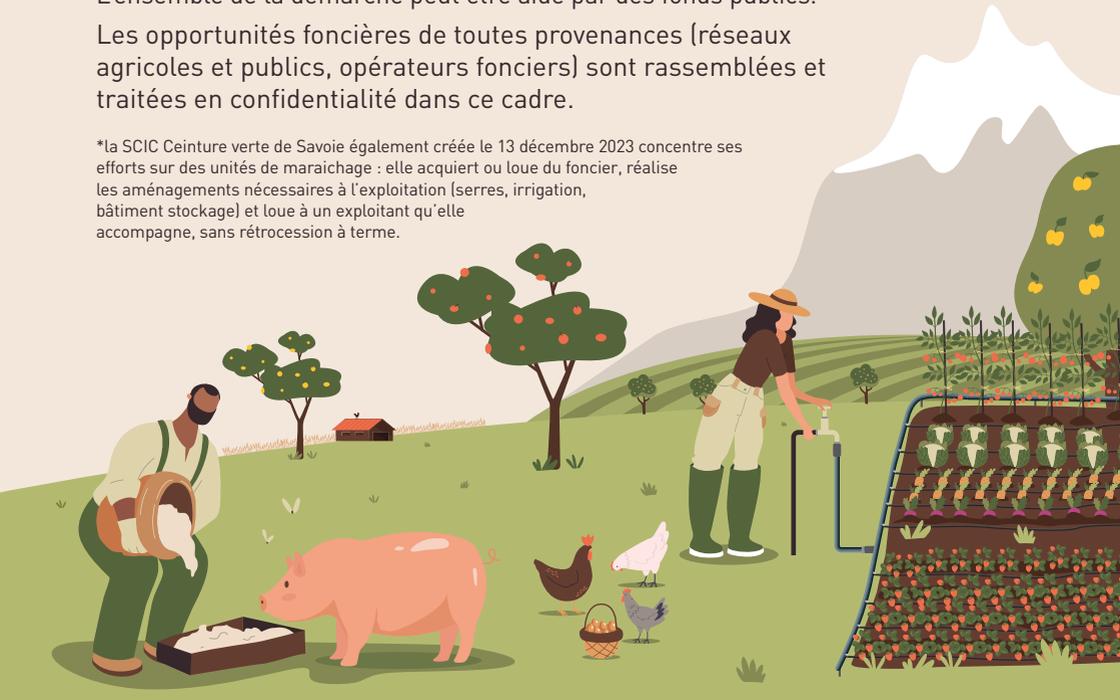
La Foncière veille à l'adéquation entre viabilité du projet, exigences de la filière de production, respect des objectifs des stratégies foncières alimentaires établies par les intercommunalités avec les professionnels agricoles.

Elle s'inscrit dans les démarches et outils existants : comités fonciers locaux (CLIF), comité SAFER, Commission d'Orientation Agricole (CDOA), SCIC Ceinture Verte* ; elle s'appuie sur l'expertise de la Chambre agriculture, de l'EPFL, de l'Etat, de la SAFER.

L'ensemble de la démarche peut être aidé par des fonds publics.

Les opportunités foncières de toutes provenances (réseaux agricoles et publics, opérateurs fonciers) sont rassemblées et traitées en confidentialité dans ce cadre.

*la SCIC Ceinture verte de Savoie également créée le 13 décembre 2023 concentre ses efforts sur des unités de maraichage : elle acquiert ou loue du foncier, réalise les aménagements nécessaires à l'exploitation (serres, irrigation, bâtiment stockage) et loue à un exploitant qu'elle accompagne, sans rétrocession à terme.



POUR ALLER PLUS LOIN, UNE DÉMARCHE PARTENARIALE QUI S'INSCRIT DANS LE TEMPS

UNE GOUVERNANCE ÉQUILBRÉE ENTRE ACTEURS AGRICOLES ET PUBLICS

Les membres de la foncière sont le Département de la Savoie, l'EPFL, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, les intercommunalités adhérentes et les exploitants bénéficiaires. Elle est présidée par le Département de la Savoie.

Une majorité du capital est de nature publique, l'équilibre de la décision est assuré entre représentants agricoles et publics.

L'Assemblée Générale oriente la stratégie et le Comité Directeur œuvre à l'opérationnel.

UNE DÉMARCHE RÉACTIVE. UNE DYNAMIQUE EQUILBRÉE SUR LE MOYEN TERME

Le capital s'élève à 900 000€ début 2024. Ces fonds sont mobilisés pour couvrir l'acquisition de foncier agricole, les charges afférentes (taxes foncières, frais de notaires...) et le paiement des charges de fonctionnement.

Les membres de la société mettent à disposition temps et compétences techniques pour animer et piloter ses activités. En particulier, l'EPFL assure la gestion des opérations foncières au sein de la SCIC.

La Foncière s'appuie également sur des prestations pour les aspects juridiques et comptables. Un commissaire aux comptes supervise sa bonne gestion.

Le nombre d'acquisitions annuel dépend des opportunités et de la mobilisation des acteurs pour les opérations. La revente au bout de 5 à 15 ans libère du capital qui peut être réaffecté à de nouvelles opérations.



UNE OPPORTUNITÉ FONCIÈRE ? UN PROJET S'INSCRIVANT DANS CETTE DÉMARCHE ?

Voici vos relais

Auprès du Département : fonciere.agricole@savoie.fr • Tel fixe : 04 79 96 74 90

Au niveau local : le service agricole de votre intercommunalité et votre conseiller territorial de la Chambre d'agriculture, auprès de votre groupement agricole